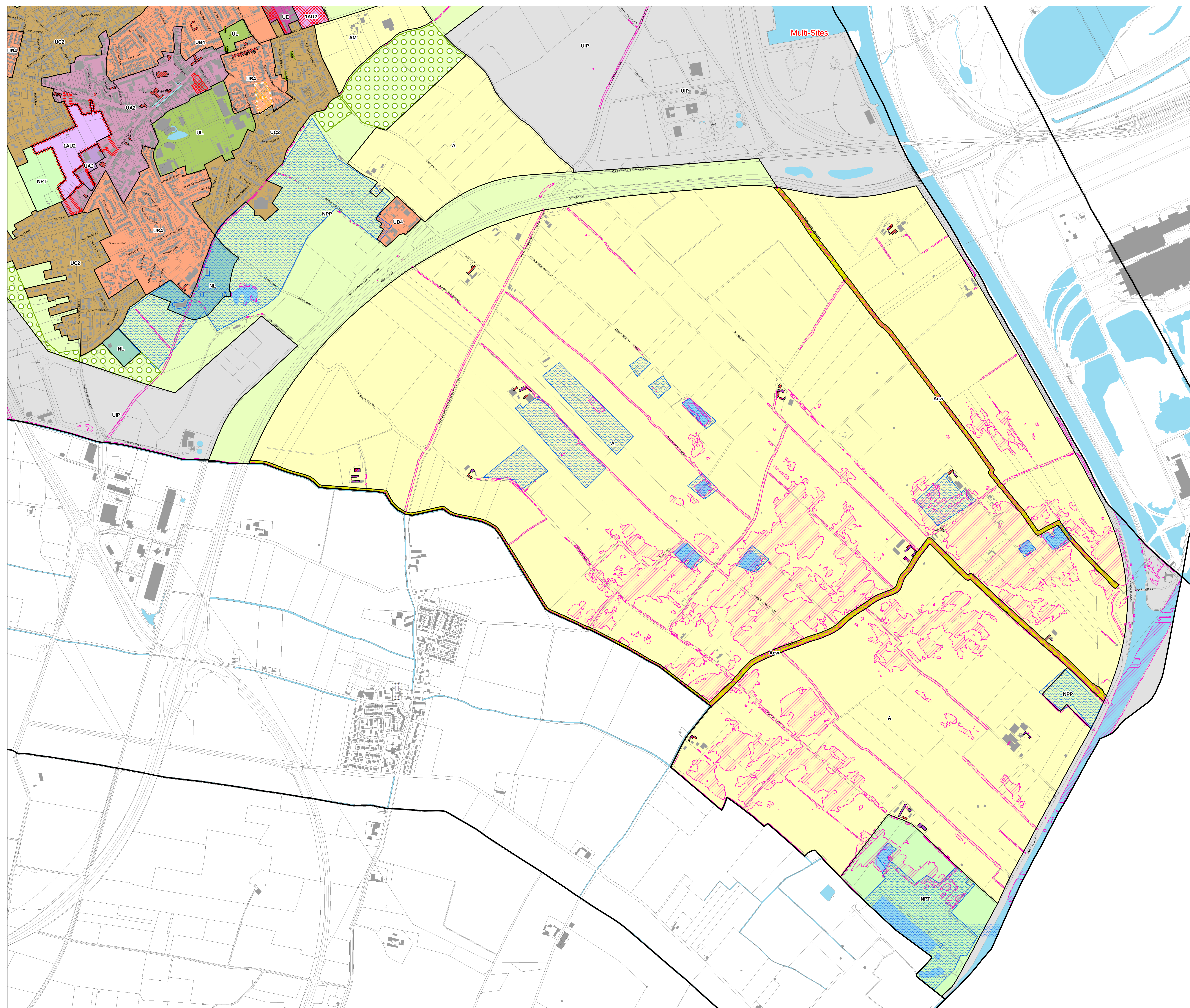




Avertissement

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse du fait du retrait-gonflement des sols argileux, il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

La commune est concernée par le risque sismique, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de découverte d'un engin de guerre.

La commune est concernée par le risque naturel de remontée de nappe, il est conseillé d'adapter les techniques de construction.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DE ZONAGE
Loon-Plage
Plan 1/3

Vu pour être annexé à la délibération du 29 avril 2026
Approuvant la 3ème modification de droit commun du PLUi-HD

Pour le Président,
Le conseiller communautaire délégué à l'urbanisme réglementaire
Monsieur Pierre Desmadrille

